

PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX ANNEXES A LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

A. PROPOSITION : Inclusion de *Branta ruficollis* à l'Annexe I

B. AUTEUR : Gouvernement de la République de Hongrie

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1. Taxon

- 1.1 Classe : Aves
1.2 Ordre : Anseriformes
1.3 Famille : Anatidae
1.4 Genre/espèce/sous-espèce: *Branta ruficollis* (Pallas) 1769, monotypique
1.5 Nom vernaculaire (français) : Bernache à cou roux

2. Données biologiques

2.1 Répartition

L'aire de répartition de l'espèce est restreinte à la toundra arctique des péninsules de Taimyr, Gydan et Yamal en Russie. Son aire principale est la côte orientale de la Mer Noire en Roumanie et en Bulgarie. Dans les zones d'hivernage elle est concentrée, et la majorité de la population mondiale hiverne dans moins de dix sites principaux (Tucker et Heath 1994).

2.2 Population

La population totale est estimée à 75 000 individus (Tucker et Heath 1994).

On a observé un déclin important pendant les années 50 et 60, mais il a été partiellement attribué aux méthodes de comptage inadaptées. Elle est considérée vulnérable principalement parce que sa population d'hivernage se concentre sur un petit nombre de sites.

2.3 Habitat

L'espèce se reproduit dans la toundra haute. Pendant la migration et l'hivernage l'espèce préfère les lagons côtiers et les lacs sur les bords de la Mer Noire et se nourrit sur les prairies sèches et les zones agricoles avoisinantes.

2.4 Migrations

Très migrateur : la migration à partir des zones de reproduction est principalement vers le sud-ouest.

3. Menaces

3.1 Menaces directes

La chasse et les nuisances associées est importante principalement dans les sites d'hivernage, bien que l'espèce soit protégée dans presque tous les Etats de l'aire de répartition. La chasse peut également être observée dans le delta de la rivière Ienisseï jusqu'au sud de la zone de reproduction.

Tout l'impact de cette menace sur la population est inconnu, mais probablement élevé (Heredia *et al.* 1996).

3.2 Destruction de l'habitat

L'aire de reproduction est relativement à l'abri des nuisances et partiellement couverte par des zones protégées étendues. Les changements dans l'utilisation de la terre affectant les zones agricoles et les prairies sèches, où les populations d'hivernage se nourrissent, peuvent être la menace la plus importante pour l'espèce dans le futur. On estime que les changements dans le mode d'utilisation de la terre dans la région de la Mer Caspienne dans les années 50 ont été la principale raison des modifications de la répartition des sites d'hivernage de l'espèce et le déclin de population à cette période (Heredia *et al.* 1996).

3.3 Menaces indirectes

Il est assez probable que les pêcheurs provoquent une nuisance dans la zone de reproduction, mais relativement faible (Heredia *et al.* 1996).

3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

L'espèce est principalement menacée dans ces sites d'hivernage, ainsi que cela est expliqué ci-avant.

3.5 Exploitation nationale et internationale

En Europe l'espèce est protégée partout sauf en Roumanie, bien qu'il y ait eu une interdiction temporaire de la chasse en 1993/94.

4. Situation et besoins de protection

4.1 Protection nationale

L'espèce est protégée dans tous les Etats de l'aire de répartition en Europe sauf en Roumanie, et également au Kasakstan. On ne dispose pas d'information en provenance de pays en dehors de l'Europe.

4.2 Protection internationale

L'espèce est énumérée à l'Annexe I de la Directive de la Communauté européenne sur la conservation des animaux sauvages (79/409/CEE) et à l'Annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)

Etat mondial de la conservation : vulnérable (critères A2b, c ; B1 + 2c,d de l'UICN)

4.3 Besoins supplémentaires de protection

BirdLife International a préparé un plan d'action international avec le soutien des fonds LIFE de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe (Heredia *et al.* 1996). En Roumanie et en Bulgarie, où on retrouve la plupart de la population d'hivernage, la plupart des sites principaux bénéficient d'une forme ou d'une autre de protection (notamment le delta du Danube en Roumanie). De grandes zones d'aires de reproduction sont également protégées en Russie.

La plus importante exigence concernant la conservation comprend la mise en œuvre complète de la protection légale de l'espèce dans tous les Etats de l'aire de répartition, la protection des populations d'hivernage contre des changements négatifs dans les pratiques agricoles, la prévention de la chasse et des nuisances et la protection légale dans tous les sites importants où se retrouve l'espèce dans tous les Etats de l'aire de répartition et l'évaluation de la population.

5. Etats de l'aire de répartition (parties signataires à la Convention en gras)

Ne se reproduit qu'en Russie. Pendant la migration et l'hivernage, il se retrouve en Bulgarie, **Hongrie, Grèce, République islamique d'Iran, Kasakstan, Roumanie, Turquie, Turkménistan, Ukraine.**

6. Commentaires de l'aire de répartition

7. Remarques supplémentaires

8. Références

Heredia,B., Rose,L. and Painter,M. eds. (1996) Globally threatened birds in Europe: Action plans. Strasbourg: Council of Europe.

Tucker,G.M. and Heath,M.F. (1994) Birds in Europe: their conservation status. Cambridge, U.K.: BirdLife International.